

Communiqué de presse

L'Etat de Vaud lance une grande action de collecte des déchets amiantés présents dans les ménages

Une vaste opération de collecte des déchets amiantés encore présents dans les ménages vaudois se déroulera samedi 25 mars. Quelque 220 communes participeront à cette action inédite en Suisse romande et organisée par l'Etat de Vaud en partenariat avec les organismes régionaux de gestion des déchets. Elle permettra à la population de se défaire en déchèterie de ses objets en fibrociment amianté tout en assurant la protection des opérateurs de déchèterie.

Interdit en niveau fédéral en 1989, l'amiante a été employé dans le bâtiment jusqu'en 1991. Il a notamment été employé dans la fabrication d'articles en fibrociment – bacs à fleurs, tuiles, etc. – et nombre de ces objets sont encore présents dans les ménages vaudois. Fortement aggloméré, l'amiante présent dans ce matériau ne constitue pas une menace pour la santé tant qu'il est en bon état et qu'il est manipulé avec précaution.

Afin de permettre à la population vaudoise de se défaire de ces objets en toute sécurité, tout en protégeant le personnel des déchèteries, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) organise une action de collecte en déchèterie le 25 mars prochain. Cette opération est le fruit d'une collaboration entre le DTE, les organismes régionaux de gestion des déchets et quelque 220 communes vaudoises. Ces dernières, à l'image de Cheseaux-sur-Lausanne, ont informé leurs citoyens de cette action qui leur permettra de se débarrasser de leurs déchets en fibrociment amianté. Les opérateurs des déchèteries ont par ailleurs pu profiter d'une formation spécifique.

Des sacs en plastique spécifiques sont dès maintenant mis à disposition des usagers dans les déchèteries des communes participantes. Les objets à débarrasser doivent être emballés à domicile, sans détérioration, puis déposés dès le 25 mars dans les conteneurs prévus à cet usage dans les déchèteries. Sept points de collecte régionaux sont par ailleurs prévus pour les habitants des communes non inscrites à l'action. Seuls les matériaux en fibrociment amianté détenus par les ménages seront acceptés. Les pièces de grande taille et les déchets issus de chantiers de désamiantage doivent pour leur part être évacués par des entreprises spécialisées selon les filières précisées dans les directives en vigueur.

Cette opération fait suite à une expérience pilote menée en automne 2015 dans six déchèteries du périmètre géré par la société Valorsa SA, laquelle avait mis en évidence l'important potentiel de collecte encore présent dans les ménages du canton. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action amiante présenté en septembre 2016 par le Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13/03/2017

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ;

Corinne Costa, directrice de Valorsa SA, 021 862 71 63;
Louis Savary, syndic de Cheseaux-sur-Lausanne, 021 731 95 50

Fichiers à télécharger :

[Carte communes participantes](#)

[dossier presse-170313-amiante](#)

[Tous_ménages_déchets_amiantés](#)